



KPMG S.A.  
Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex

# The Capital Markets Company

**Rapport du commissaire aux comptes sur les documents et rapports prévus dans le cadre de la prévention des difficultés des entreprises**

The Capital Markets Company  
20 Place de la Défense, Immeuble Légende, 92800 Puteaux

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.  
Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex

## The Capital Markets Company

20 Place de la Défense, Immeuble Légende, 92800 Puteaux

## Rapport du commissaire aux comptes sur les documents et rapports prévus dans le cadre de la prévention des difficultés des entreprises

Au Président et à l'Associé unique,

En notre qualité de commissaire aux comptes de The Capital Markets Company et en application des dispositions des articles L.232-4 et L.821-10 du code de commerce, nous vous signalons que nous n'avons pas reçu communication dans le délai réglementaire des documents et rapports visés aux articles L.232-2 et L.232-4 de ce code.

Paris la Défense, le 9 juin 2026

KPMG S.A.



Ping Jiang  
Associé



KPMG SA  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

# The Capital Markets Company

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025  
The Capital Markets Company  
20 Place de la Défense, Immeuble Légende, 92800 Puteaux

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

## The Capital Markets Company

20 Place de la Défense, Immeuble Légende, 92800 Puteaux

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Associé unique de la société The Capital Markets Company,

### Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société The Capital Markets Company relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Paris La Défense, le 9 juin 2026

KPMG SA

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Ping Jiang', written over a faint grid background.

Ping Jiang

Associé

## Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé ( I )				
	Frais d'établissement ( II )				
	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions				
Installations tech., mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles	394 651	391 192	3 460	15 800	
Imm. corp. en cours, avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)</b>					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres imm. de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	27 697		27 697	136 897	
<b>Total de l'actif immobilisé ( III )</b>	<b>422 348</b>	<b>391 192</b>	<b>31 156</b>	<b>152 697</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
	<b>CREANCES (2)</b>				
	Créances clients et comptes rattachés	8 161 387		8 161 387	7 070 878
	Autres créances	2 348 106	408 715	1 939 391	6 823 658
	Charges constatées d'avance	76 615		76 615	9 730
	Capital souscrit appelé, non versé				
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
Actions propres					
Autres titres					
<b>Instruments financ. à terme et jetons détenus</b>					
<b>Disponibilités</b>	31 227		31 227	95 864	
<b>Total de l'actif circulant ( IV )</b>	<b>10 617 335</b>	<b>408 715</b>	<b>10 208 620</b>	<b>14 000 130</b>	
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts ( V )				
	Primes de remboursement des emprunts ( VI )				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif ( VII )	52 553		52 553	573 820
<b>TOTAL GENERAL DE L'ACTIF ( I à VII )</b>	<b>11 092 236</b>	<b>799 906</b>	<b>10 292 330</b>	<b>14 726 647</b>	

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à moins d'un an

10 613 805

14 213 365

## Bilan Passif

		Règlement ANC 2022-06	
		31/12/2025	31/12/2024
<b>Capitaux Propres</b>	Capital (dont versé 37 000	37 000	37 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale	3 700	3 700
	Réserves statutaires ou contractuelles	7 954 614	7 954 614
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(3 846 920)	(2 815 148)
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>(3 456 102)</b>	<b>(1 031 772)</b>	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>692 293</b>	<b>4 148 394</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
<b>Total des autres fonds propres</b>			
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques	1 018 544	715 720
	Provisions pour charges		440 204
<b>Total des provisions</b>		<b>1 018 544</b>	<b>1 155 924</b>
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)	930 279	1 497 840
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 018 339	1 376 151
	Dettes fiscales et sociales	5 469 397	5 788 658
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	248 918	284 229
Produits constatés d'avance	669 685	410 190	
<b>Total des dettes (1)</b>		<b>8 336 618</b>	<b>9 341 344</b>
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		244 875	80 985
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>10 292 330</b>	<b>14 726 647</b>
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		8 336 618	9 339 782
(2) Dont emprunts participatifs			

# Compte de Résultat

1/2

		Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue	22 216 405	5 501 738	27 718 143	28 718 098
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>22 216 405</b>	<b>5 501 738</b>	<b>27 718 143</b>	<b>28 718 098</b>
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			1 011 829	2 662 364
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
	Autres produits			81 118	550 159
	<b>Total des produits d'exploitation</b>			<b>28 811 090</b>	<b>31 930 621</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stocks				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements				
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			10 344 219	11 233 020
	Impôts, taxes et versements assimilés			273 804	296 605
	Salaires			14 199 975	15 296 088
	Cotisations sociales			6 148 811	6 437 815
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			14 756	47 728
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				461 236
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions			821 928	573 820	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					
Autres charges			576 178	680 665	
	<b>Total des charges d'exploitation</b>			<b>32 379 671</b>	<b>35 026 975</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>(3 568 581)</b>	<b>(3 096 355)</b>
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier			250 911	238 268	
- Redevances de crédit-bail immobilier					

# Compte de Résultat

2/2

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>(3 568 581)</b>	<b>(3 096 355)</b>
<b>Opéra. comm.</b>	Bénéfice attribué ou perte transférée			
	Perte supportée ou bénéfice transféré			
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	De participation (2)			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)			
	Autres intérêts et produits assimilés (2)		121 570	587 441
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits des cessions d'immobilisations financières			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
<b>Total des produits financiers</b>			<b>121 570</b>	<b>587 441</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées (3)		10 048	346 716
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
<b>Total des charges financières</b>			<b>10 048</b>	<b>346 716</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>111 522</b>	<b>240 725</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts</b>			<b>(3 457 059)</b>	<b>(2 855 630)</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				<b>2 105 282</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				<b>404 240</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>				<b>1 701 042</b>
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices			(958)	(122 816)
<b>Total des produits</b>			<b>28 932 660</b>	<b>34 623 344</b>
<b>Total des charges</b>			<b>32 388 762</b>	<b>35 655 115</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>			<b>(3 456 102)</b>	<b>(1 031 772)</b>
(2) dont produits concernant les entités liées				587 441
(3) dont intérêts concernant les entités liées				346 983

## Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Le bilan de l'exercice présente un total de **10 292 330** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **28 932 660** euros et un total **charges** de **32 388 762** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-3 456 102** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

### Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens

- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 ans
- \* Matériel informatique : 3 à 5 ans
- \* Mobilier : 5 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

## Règles et Méthodes Comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un évènement passé dans l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

### Opérations en devises

Lors d'acquisition d'actif en monnaie étrangère, le taux de conversion utilisé est le taux de change à la date d'entrée ou, le cas échéant, celui de la couverture si celle-ci a été prise avant l'opération. Les frais engagés pour mettre en place les couvertures sont également intégrés au coût d'acquisition.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurant au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

## Règles et Méthodes Comptables

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

### Reconnaissance du chiffre d'affaires

La méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts est fonction de la nature des prestations:

a) Prestation en régie

Le chiffre d'affaires et les coûts des prestations sont reconnus au fur et à mesure de la réalisation de la prestation.

b) Prestation au forfait

Le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de la réalisation de la prestation, selon la méthode "à l'avancement". Les coûts sont reconnus lorsqu'ils sont encourus.

Lorsque le prix de revient prévisionnel d'un contrat est supérieur à son chiffre d'affaires, une perte à terminaison est constatée à hauteur de la différence.

### Engagements de retraite

Le 5 novembre 2021, l'Autorité des Normes Comptables (ANC) a modifié sa recommandation n°2013-02, en introduisant la possibilité de choisir entre deux méthodes pour la comptabilisation des droits de prestations relatifs aux régimes octroyant un avantage aux salariés présents dans l'entreprise à leur date de départ à la retraite, lequel est plafonné à hauteur d'un montant maximal et conditionné à une durée minimale d'activité au sein de l'entreprise.

Cette modification fait suite à la décision de l'IFRS IC, publiée le 24 mai 2021, concluant pour ce type de régime qu'aucun droit n'est acquis en cas de départ avant l'âge de la retraite et que les droits sont plafonnés après un certain nombre d'années d'ancienneté, en conséquence, l'engagement n'est comptabilisé que sur les "X" dernières années de carrière du salarié dans l'entreprise.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en compte de résultat.

La Société a décidé d'appliquer la méthode retenue par l'IFRS IC.

### Règlement ANC 2022-06

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 30 décembre 2023, modifie le Plan comptable général et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Notamment, il modifie la définition du résultat exceptionnel,

## Règles et Méthodes Comptables

supprime la technique des transferts de charges et modifie les modèles d'états financiers. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément aux dispositions de ce règlement.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne sont pas retraités rétrospectivement des nouvelles règles. En revanche, des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne « 31-12-2024 », entre des lignes de bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

A compter du 1er janvier 2025, conformément à l'article 513-5 du Plan comptable général, le résultat exceptionnel comprend :

- les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel et qui n'auraient pas été constatés en l'absence de cet événement ;
- les écritures comptables d'origine exclusivement fiscale, telles que les amortissements dérogatoires ;
- les changements de méthode comptable comptabilisés en résultat, lorsque leur traitement en capitaux propres est exclu en raison de dispositions fiscales ;
- les corrections d'erreurs, à l'exception de celles qui concernent des écritures initialement imputées directement sur les capitaux propres.

Ce changement entraîne le classement en résultat courant d'opérations qui avant l'application du nouveau règlement étaient comptabilisées par nature en résultat exceptionnel. Les principales incidences sont détaillées ci-après.

### Charges et produits exceptionnels de restructuration

Au 31 décembre 2025, les dotations et reprises liées au plan de restructuration, ne concernant pas un événement majeur et inhabituel, sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation, au poste « Dotations aux provisions » pour 708K€ et « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » pour 385K€. Au 31 décembre 2024, elles figurent en « Charges exceptionnelles » pour 404K€ et en « Produits exceptionnels » pour 2,1m€.

### Transferts de charges

Des transferts de charges sont comptabilisées dans le résultat exceptionnel 2024 pour un montant de 114K€.

Des reclassements et des regroupements ont été opérés dans la colonne « 31-12-2024 », entre des lignes du bilan ou du compte de résultat, pour respecter le nouveau format des états financiers.

Dans la colonne comparative :

- les immobilisations incorporelles en cours sont regroupées avec les avances et acomptes ;
- les provisions, qui étaient présentées sur une seule ligne, sont désagrégées en distinguant les provisions pour risques et les provisions pour charges ;
- la ligne « Charges constatées d'avance » est remontée entre la rubrique des « Créances » et celle des « Valeurs mobilières de placement » ;
- les transferts de charges d'exploitation sont présentés dans le poste « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions » ;
- les charges et produits exceptionnels sont regroupés sur les deux lignes « Produits exceptionnels » et « Charges exceptionnelles ».

## Faits caractéristiques

### Evolution des revenus

Le chiffre d'affaires a diminué d'environ 3.5% par rapport à l'année dernière, principalement en raison de la situation économique difficile sur les marchés financiers mondiaux et pas seulement en France. Pour aligner la base de coûts sur la diminution des revenus, la direction a pris des mesures matérielles pour garantir l'adéquation entre l'offre et la demande.

### Provision pour restructuration

Dans le cadre des mesures prises par la direction face à la diminution des revenus, une réorganisation, incluant des départs de salariés, a été initiée en 2023 et s'est poursuivie en 2024 et 2025.

Afin de couvrir les indemnités liées à ces départs, une provision pour restructuration de 707 918€ a été comptabilisée au 31 décembre 2025.

### Evènements postérieurs à la clôture

Néant

## Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvc	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Autres immobilisations incorporelles						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>						
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal. agencet aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers	26 601				26 601	
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	392 235		2 416			394 651
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>418 836</b>		<b>2 416</b>		<b>26 601</b>	<b>394 651</b>
<b>FINANCIERES</b>						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	136 897				109 200	27 697
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>136 897</b>				<b>109 200</b>	<b>27 697</b>
<b>TOTAL</b>	<b>555 733</b>		<b>2 416</b>		<b>135 801</b>	<b>422 348</b>

## Amortissements

	Durée ou taux	Mode d'ams	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
Règlement ANC 2022-06						
INCORPORELLES	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Fonds commercial					
	Autres immobilisations incorporelles					
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencement aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			26 601		26 601
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, mobilier			376 436	14 756	391 192
Emballages récupérables et divers						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			<b>403 036</b>	<b>14 756</b>	<b>26 601</b>	<b>391 192</b>
<b>TOTAL</b>			<b>403 036</b>	<b>14 756</b>	<b>26 601</b>	<b>391 192</b>

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Dotations			Reprises			
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
<b>TOTAL IMMOB INCORPORELLES</b>							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal. agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
<b>TOTAL IMMOB CORPORELLES</b>							
Frais d'acquisition de titres de participation							
<b>TOTAL</b>							
<b>TOTAL GENERAL NON VENTILE</b>							

## Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
<b>PROVISIONS REGLEMEENTEEES</b>	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	<b>PROVISIONS REGLEMEENTEEES</b>				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change	573 820	52 553	573 820	52 553
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	582 104	769 375	385 488	965 991
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>1 155 924</b>	<b>821 928</b>	<b>959 308</b>	<b>1 018 544</b>	
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres	461 236		52 521	408 715
	<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	<b>461 236</b>		<b>52 521</b>	<b>408 715</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 617 160</b>	<b>821 928</b>	<b>1 011 829</b>	<b>1 427 259</b>	
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		821 928	1 011 829		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Les autres provisions pour risques et charges sont constituées d'une provision pour indemnités de départ pour 707 918€

## Créances et Dettes

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
Règlement ANC 2022-06				
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	27 697	27 697	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	8 161 387	8 161 387	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	142 928	142 928	
	Taxes sur la valeur ajoutée	212 719	212 719	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	1 583 745	1 583 745	
Débiteurs divers	408 715	408 715		
Charges constatées d'avance	76 615	76 615		
	<b>TOTAL DES CREANCES</b>	<b>10 613 805</b>	<b>10 613 805</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 018 339	1 018 339		
	Personnel et comptes rattachés	1 892 124	1 892 124		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 747 606	1 747 606		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	1 572 086	1 572 086		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	257 582	257 582		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	930 635	930 635		
	Autres dettes	248 562	248 562		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	669 685	669 685		
	<b>TOTAL DES DETTES</b>	<b>8 336 618</b>	<b>8 336 618</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)		653 993			

## Produits à recevoir (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
<b>Créances rattachées à des participations</b>				
<b>Autres immobilisations financières</b>				
<b>Autres créances clients</b>	4 475 607	1 794 002	2 681 605	149,4
<b>Autres créances</b>	7 400	16 559	(9 159)	-55,31
<b>TOTAL</b>	<b>4 483 007</b>	<b>1 810 561</b>	<b>2 672 446</b>	<b>147,6</b>

## Charges à payer (avec détail)

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
<b>Emprunts obligataires convertibles</b>				
<b>Autres emprunts obligataires</b>				
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>				
<b>Emprunts et dettes financières divers</b>	357	15 725	(15 368)	-97,73
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	940 511	1 153 630	(213 119)	-18,47
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	2 528 121	3 243 916	(715 796)	-22,07
<b>Dettes fournisseurs d'immobilisation</b>				
<b>Autres dettes</b>	248 559	268 504	(19 946)	-7,43
<b>TOTAL</b>	<b>3 717 547</b>	<b>4 681 776</b>	<b>(964 229)</b>	<b>-20,60</b>

## Charges constatées d'avance (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	76 615	9 730	66 885	687,3
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
<b>TOTAL</b>	<b>76 615</b>	<b>9 730</b>	<b>66 885</b>	<b>687,3</b>

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges comptabilisées sur l'exercice en cours alors qu'elles concernent les exercices suivants.

## Produits constatés d'avance (avec détail)

	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	669 685	410 190	259 495	63,26
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
<b>TOTAL</b>	<b>669 685</b>	<b>410 190</b>	<b>259 495</b>	<b>63,26</b>

Les produits constatés d'avance correspondent à des produits d'exploitation comptabilisés sur l'exercice en cours alors qu'ils concernent les exercices suivants.

## Variations des Capitaux Propres

Règlement ANC 2022-06	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 <sup>1</sup>	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice <sup>2</sup>	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	37 000				37 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	3 700				3 700
Réserves statutaires ou contractuelles	7 954 614				7 954 614
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	(2 815 148)	(1 031 772)			(3 846 920)
Résultat de l'exercice	(1 031 772)	1 031 772		(3 456 102)	(3 456 102)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	<b>4 148 394</b>			<b>(3 456 102)</b>	<b>692 293</b>

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

<sup>1</sup>dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 4 148 394

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 4 148 394

<sup>2</sup>Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (3 456 102)

## Capital social

	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice	1 000,00	37,0000	37 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	<b>Du capital social fin d'exercice</b>	<b>1 000,00</b>	<b>37,0000</b>	<b>37 000,00</b>

## Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export	Total
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	22 216 405	5 501 738	27 718 143
<b>TOTAL</b>	<b>22 216 405</b>	<b>5 501 738</b>	<b>27 718 143</b>

La méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et des coûts est fonction de la nature des prestations :

a) Prestation en régie

Le chiffre d'affaires et les coûts des prestations sont reconnus au fur et à mesure de la réalisation de la prestation.

b) Prestation au forfait

Le chiffre d'affaires est reconnu au fur et à mesure de la réalisation de la prestation, selon la méthode "à l'avancement". Les coûts sont reconnus lorsqu'ils sont encourus.

Lorsque le prix de revient prévisionnel d'un contrat est supérieur à son chiffre d'affaires, une perte à terminaison est constatée à hauteur de la différence.

Aucun contrat déficitaire n'a été identifié au 31/12/2025.

## Répartition des effectifs par catégorie

		31/12/2025	Interne	Externe
<b>EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE</b>	Ouvriers			
	Employés, techniciens, agents de maîtrise			
	Cadres et ingénieurs		142	
	Autres catégories			
	<b>TOTAL</b>		<b>142</b>	

## Honoraires des Commissaires aux Comptes

Règlement ANC 2025-01

	Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
	31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%
<b>Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes</b>								
Honoraires afférents à la certification des comptes	50 200	47 000	100,00	100,00				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
<b>Total</b>	<b>50 200</b>	<b>47 000</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>				

(\*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

### Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)								
--	--	--	--	--	--	--	--	--

(\*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

### Écarts de conversion

Le montant des écarts de conversion actif s'élève à 52 552,68 €

Le montant des écarts de conversion passif s'élève quant à lui à 244 874,54 €

## Annexe libre

### Engagements de retraite

Les engagements de retraite, y compris la retraite chapeau, sont valorisés pour 203 357 € et comptabilisés à la clôture. Le calcul a pris en compte un taux d'actualisation de 4% pour les indemnités de départ à la retraite avec un taux de charges sociales de 45%, ainsi qu'un taux d'inflation de 2,0%.

### Société consolidante

Wipro Limited, société indienne, établit les états financiers consolidés du groupe. Les états financiers consolidés peuvent être consultés sur <https://www.wipro.com/about-us/>.

### Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les entreprises liées ont été conclues à des conditions normales de marché, et ne sont donc pas détaillées.

### Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle. Aucune avance, ni aucun engagement n'a été pris pour le moindre des organes de direction.

### Dette future d'imposition 2025

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 25% fait ressortir une créance future d'un montant de 8 678 741 €

Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

<b>Accroissements de la dette future d'impôt</b>	<b>Montant</b>
Liés aux amortissements	
Liés aux provision	
Liés aux plus values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
<b>A. Total des bases courant à augmenter la dette future</b>	
<b>Allègements de la dette future d'impôt</b>	
Liés aux provisions pour congés payés	1 030 351
Liés aux provisions et charges à payer non déductible de l'exercice	
Provision pour engagement retraite	203 357

## Annexe libre

Provision pour litiges	762 635
Provision pour perte de change	52 521
<b>B. Total des bases concourant à diminuer de la dette future</b>	<b>2 048 863</b>
<b>C. Déficits reportables</b>	<b>32 666 099</b>
<b>D. Moins values à long terme</b>	<b>0</b>
<b>Estimation du montant de la créance future</b>	<b>34 714 962</b>
<b>Impot valorisé à 25%</b>	<b>8 678 741</b>

### RESULTAT FINANCIER

7681000	Intercompany Interests Income	121 570
---------	-------------------------------	---------

66180000	Charges d'intérêts intragroupe	6 455
----------	--------------------------------	-------

66181000	Intérêts des dettes commerciales	693
----------	----------------------------------	-----

66831100	IP Royalty Fee Expens	2 900
----------	-----------------------	-------

<b>Résultat Financier</b>		<b>111 522</b>
---------------------------	--	----------------